

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SMED**

**Séance du 26 novembre 2021
Présidence : Monsieur Didier KHELFA**

N° 2021- 37

OBJET : Demande de subventions au CD13, Programme 2021 SMED13 Maître d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux électriques,

L'an deux mil vingt et un et le 26 novembre à 14h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire au SMED13 à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint

Le Président Expose :

Il convient de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ont une opération d'intégration des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	Dépense subventionnable CD13	Subv CD13 sollicitée
ALLEINS	Avenue Jean Moulin (Tr 2)	71 028 €	66 898 €	13 380 €
BOULBON	Avenue de la Montagnette	148 126 €	95 000 €	19 000 €
CARRY-LE-ROUET	Avenue Blanche Calvet - Impasse de la Vierge	143 899 €	95 000 €	19 000 €
EYGALIERES	Chemin du Bagna (Tr 3 - HTA)	136 765 €	95 000 €	19 000 €
GRANS	Rue de l'enclos	311 618 €	95 000 €	19 000 €
MOLLEGES	Chemin du Bouscaron	173 265 €	95 000 €	19 000 €
NOVES	Chemin du Jeu de Mail (Tr 2)	170 268 €	95 000 €	19 000 €
PARADOU	Chemin de Saint Eloi et impasse du Chichoïis	135 663 €	95 000 €	19 000 €
PELISSANNE	Rue Fontainebleau	226 537 €	95 000 €	19 000 €

PEYROLLES-EN-PROVENCE	Rue des Ecoles et Rue Clément Carbonnel (RD62a)	105 753 €	95 000 €	19 000 €
ROGNONAS	Petit chemin d'Arles (Tr 2)	129 667 €	95 000 €	19 000 €
SAINT-CHAMAS	Rue Marceau Gautier, Avenue des 53 (Tr 3)	119 447 €	95 000 €	19 000 €
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Allée de la plage d'Arthur (Tr 2), Allée de Patorgue et Saint Louis	161 159 €	95 000 €	19 000 €
THOLONET	Avenue Louis Destrem (RD 64E en agglomération) + Chemin Brunette et Belle Fille	192 502 €	95 000 €	19 000 €

Il est proposé d'autoriser le Président à :

- Déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maître d'ouvrage Programme 2021 (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	Dépense subventionnable CD13	Subv CD13 sollicitée
ALLEINS	Avenue Jean Moulin (Tr 2)	71 028 €	66 898 €	13 380 €
BOULBON	Avenue de la Montagnette	148 126 €	95 000 €	19 000 €
CARRY-LE-ROUET	Avenue Blanche Calvet - Impasse de la Vierge	143 899 €	95 000 €	19 000 €
EYGALIERES	Chemin du Bagna (Tr 3 - HTA)	136 765 €	95 000 €	19 000 €
GRANS	Rue de l'enclos	311 618 €	95 000 €	19 000 €
MOLLEGES	Chemin du Bouscaron	173 265 €	95 000 €	19 000 €
NOVES	Chemin du Jeu de Mail (Tr 2)	170 268 €	95 000 €	19 000 €
PARADOU	Chemin de Saint Eloi et impasse du Chichois	135 663 €	95 000 €	19 000 €
PELISSANNE	Rue Fontainebleau	226 537 €	95 000 €	19 000 €
PEYROLLES-EN-PROVENCE	Rue des Ecoles et Rue Clément Carbonnel (RD62a)	105 753 €	95 000 €	19 000 €
ROGNONAS	Petit chemin d'Arles (Tr 2)	129 667 €	95 000 €	19 000 €
SAINT-CHAMAS	Rue Marceau Gautier, Avenue des 53 (Tr 3)	119 447 €	95 000 €	19 000 €
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Allée de la plage d'Arthur (Tr 2), Allée de Patorgue et Saint Louis	161 159 €	95 000 €	19 000 €
THOLONET	Avenue Louis Destrem (RD 64E en agglomération) + Chemin Brunette et Belle Fille	192 502 €	95 000 €	19 000 €



**Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Président,
Le Bureau Syndical à l'unanimité DECIDE :**

Article 1^{er} : D'autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maître d'ouvrage Programme 2021 (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,

Article 2 : De solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

**Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits,**

Le Président,



Didier KHELFA